



Collectif **réfugiés** luxembourg-lëtzebuurger **flüchtlingsrot**

ACAT, AIL, ASTI, CARITAS, CLAE, CEFIS, PASSERELL, MEDECINS DU MONDE, REECH ENG HAND

Secrétariat 2017/2018 assuré par :	Adresse de contact :	Personnes de contact :	E-mail :
Caritas Luxembourg	29, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg Tél : 40 21 31 533 Fax : 40 21 31 409	Nonna Sehovic Marie-Cécile Charles	nonna.sehovic@caritas.lu marie-cecile.charles@caritas.lu

Le 25 janvier 2018, une délégation du LFR s'est rendue au Centre de Rétention au Findel pour rencontrer l'équipe gestionnaire du Centre qui est également responsable de la SHUK (Structure d'Hébergement d'Urgence du Kirchberg).

Le LFR, composé du CLAE, de l'ASTI, de Médecins du Monde Luxembourg et de CARITAS a ainsi rencontré Vincent SYBERTZ (directeur), Nathalie MAJERES (adjointe au directeur), Nora SCHOLTES (responsable SHUK), Filipe HENRIQUES (psychologue) et Angelo LOURENCO (assistant social).

Le LFR a été informé qu'il y avait une alternance dans les affectations du personnel à la **SHUK et au Centre de Rétention**. Ceci afin d'éviter un épuisement car il s'agit d'un travail assez prenant émotionnellement. Le directeur est conscient que la SHUK n'est pas vraiment un espace adapté pour des demandeurs de protection internationale. La situation n'est pas toujours facile mais il n'y a pas d'incidents majeurs.

Les sanitaires sont entretenus par une société privée de nettoyage. L'aide sociale est identique à celle perçue par les DPI. Il semblerait toutefois que l'attribution des 25€ soit un peu différée. Le LFR se propose de vérifier ce point auprès de l'OLAI. L'accès aux soins est également le même que pour les DPI pendant les 3 premiers mois c'est à dire réservé aux soins urgents. La procédure est identique pour les bons pour les cours de langues.

Concernant les critiques sur la nourriture, V. Sybertz informe que pour le catering, le cahier des charges est identique à celui du Centre de rétention et donc bien plus attractif que celui de l'OLAI. Le LFR relève que ce type de critiques (sur la nourriture) se retrouve également dans les foyers de l'OLAI et ne sont pas liées exclusivement à la SHUK.

Le directeur est conscient qu'il doit y avoir une alternative à cette structure et il plaide régulièrement cette cause auprès des autorités. Il souhaiterait différentes structures fixes séparées : pour personnes vulnérables, pour les Dublinés,...Il est également en faveur des maisons retour, concept qu'il défend activement au MAE et auprès du ministre Asselborn.

Des personnes de la SHUK peuvent être envoyées au CR pour des raisons disciplinaires. Les personnes vulnérables sont, normalement, redirigées vers la Logopédie.



Collectif **réfugiés** luxembourg-lëtzebuenger **flüchtlingsrot**

ACAT, AIL, ASTI, CARITAS, CLAE, CEFIS, PASSERELL, MEDECINS DU MONDE, REECH ENG HAND

Concernant la durée de l'assignation, V. Sybertz recommande de ne pas confondre la loi immigration et asile. Les délais ne sont pas les mêmes.

Le bilan du centre de rétention est également abordé (bilan publié). La question du certificat d'aptitude à la rétention pour les familles est soulevée : il n'y en a pas car la police est surchargée.

V. Sybertz précise que ce certificat n'est pas systématique pour tout le monde et n'est pas établi pour ceux qui viennent au CR dans la journée. Le certificat d'aptitude concerne plutôt des problèmes somatiques. D'ailleurs, la direction du CR préférerait ne pas avoir de familles au CR. Selon les statistiques, la durée moyenne de la rétention de familles avec enfant est de 3,24 jours depuis l'entrée en vigueur en février 2017 de la modification législative augmentant la durée de la rétention à 7 jours.

La question de la **détection de la vulnérabilité** est soulevée : il faudrait un organe indépendant et multidisciplinaire. V. Sybertz participe actuellement à un groupe de travail sur la question de la détection de la vulnérabilité. Médecins du Monde informe qu'ils ont réalisé quelques certificats dans le cadre du Protocole d'Istanbul mais que cela prend beaucoup de temps. Des acteurs compétents et officiels doivent être rapidement identifiés dans ce volet, il y a urgence.

V. Syberz tient à l'œil toutes les modifications législatives qui doivent avoir lieu. Toutes les recommandations logistiques ont été suivies.

Le **système des vidéos conférences** avec les autorités consulaires des pays d'origine est ensuite évoqué : à la demande du MAE, ce système est utilisé. Il n'y a pas de mesure disciplinaire prévue en cas de refus, sachant qu'il y a à peu près 50% de refus de s'y rendre. La direction du CR ne sait pas si l'avocat des personnes retenues concernées est averti de l'organisation de la vidéo conférence car tout est organisé par la Direction de l'Immigration. L'expérience a été faite avec les consulats d'Iran, de Gambie, du Ghana et de la Mauritanie. Le consul du Nigéria vient au Luxembourg.

L'équipe du CR et de la SHUK profitent de cette entrevue pour faire appel aux associations/organisations intéressées par l'organisation d'activités/ateliers/sport/cuisine,...), aussi bien pour les locaux du CR que pour la SHUK.